

Département de sciences sociales  
École Normale Supérieure de Cachan  
Bâtiment Cournot, 4e étage  
61, avenue du Président Wilson  
94235 CACHAN

# **Rapport du Jury du concours 2004**

Épreuves écrites et orales

## Épreuves écrites d'admissibilité

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## ÉPREUVE ÉCRITE DE SCIENCES SOCIALES

(Durée : 6 heures – coefficient : 5)

Pierre François, Frédérique Houseaux, Florence Jusot, Caroline Vincensini

Sujet : *Comment rendre compte des différences de parcours et de comportements des hommes et des femmes ?*

Total des candidats : 382 – présents : 358 – Absents : 24

Note mini : 00,50 – Note maxi : 19 – Moyenne : 07,69 – Écart type : 03,28

Le sujet posé cette année a manifestement surpris les candidats, qui ne pouvaient avoir recours à des références classiques et qui étaient donc obligés d'élaborer une réflexion construite personnelle sur le sujet et sur les manières de le saisir avec les outils des sciences sociales. Le plus souvent, cette réflexion a fait défaut. Or le jury attire l'attention des candidats sur le fait que l'épreuve de sciences sociales évalue précisément leur capacité à dresser des constats clairs, précis et nuancés et à évoquer des *mécanismes* sociaux et économiques susceptibles de les expliquer. Si certains candidats ont su tirer parti des documents proposés, établissant par exemple le constat de la contradiction entre les écarts de niveaux d'études au profit des femmes (doc. 2) et les écarts entre niveaux de salaire au profit des hommes (doc. 5) pour alimenter la réflexion, le jury regrette que cet usage des documents n'ait pas été plus répandu. Il aurait permis à de nombreuses copies de développer des raisonnements allant au-delà de l'invocation sans nuance du rôle déterministe des représentations sociales et/ou de la socialisation différenciée des deux sexes. Il est également rappelé que la multiplication des références ne saurait remplacer un effort de raisonnement construit sur un objet.

Les meilleures copies sont celles qui ont mené un réel effort de raisonnement en mobilisant des concepts et mécanismes explicatifs des sciences sociales, en construisant une problématique permettant la progression du raisonnement et l'enchaînement logique des arguments d'une partie à l'autre du devoir. Il s'agissait également de traiter le sujet en faisant appel à des concepts issus tant de la sociologie que des sciences économiques, bien que ce sujet précis puisse justifier un traitement majoritairement sociologique. Le bon usage des documents a également été apprécié. Rappelons que le plus grand nombre possible de documents doit être exploité, et qu'il ne s'agit pas seulement de décrire les statistiques proposées mais d'utiliser ces éléments pour souligner les arguments théoriques avancés. Enfin, le jury a particulièrement valorisé des remarques fines dans le raisonnement allant au-delà des évidences du sens commun.

À l'inverse, le jury a plus particulièrement sanctionné les copies exhibant les maladresses suivantes:

- La maîtrise de théories fondamentales des sciences sociales reste souvent imprécise. On pense ici notamment à la théorie de l'habitus, mobilisée dans la plupart des copies mais le plus souvent ramenée à quelques propositions incertaines sur le poids de la socialisation primaire.
- Par ailleurs, les candidats ne hiérarchisent pas toujours leurs connaissances de façon pertinente: les auteurs majeurs sont souvent mis sur le même plan que des auteurs plus

mineurs. On peut déplorer que de nombreux candidats n'aient mentionné que les travaux de Jean-Claude Kaufman pour expliquer le partage des tâches domestiques. Enfin faut-il rappeler à ce sujet que les références non scientifiques, si elles peuvent faire l'objet d'une analyse en tant qu'objet, ne sont en revanche pas des arguments acceptables ? Il n'est pas sérieux, d'utiliser la chanson « Femmes des années 80 » de Michel Sardou comme seul élément pour expliquer les mutations du travail féminin.

- Trop de copies se sont contentées de décrire le contenu des documents, sans apporter d'éclairage par des connaissances propres, voire sans comparer les documents entre eux.

- Une proportion non négligeable de copies n'a traité que de questions méthodologiques (ex. par quelles méthodes d'observation appréhender les différences de parcours et de comportement), qui, pour intéressantes qu'elles soient, ne pouvaient épuiser à elles seules l'analyse du sujet.

- Enfin, rappelons qu'il s'agit de mener une discussion nuancée et scientifique du sujet, et non de présenter des caricatures des "rôles traditionnels" ou des "valeurs de référence" des hommes et des femmes (trop de copies prétendent rendre compte des différences entre L'Homme et La Femme). La fréquence des propos politiques, misogynes ou encore homophobes a scandalisé le jury, qui les a immanquablement sanctionnés d'autant plus que des rapports précédents avaient déjà souligné ce fait.

- Les explications de sens commun, voire les exemples triviaux tiennent trop souvent lieu d'argumentation et le jury regrette que les candidats ne fassent pas preuve, au terme d'une formation de deux, voire trois années, de davantage de finesse. Par exemple, l'explication des écarts de salaire entre hommes et femmes par le risque pour un employeur qu'une femme prenne un congé de maternité a semblé être une justification évidente et suffisante pour beaucoup de candidats alors même que toutes les femmes actives ne sont pas en âge de procréer et que les employeurs acceptent de prendre des risques bien plus élevés et potentiellement coûteux dans d'autres domaines ; faut-il rappeler également que les représentations traditionnelles des rôles sexués ne sont pas universelles et dépendent en particulier des classes sociales, concept visiblement ignoré ou dédaigné par de nombreux candidats ; observer des différences de temps consacré aux travaux domestiques par les hommes et les femmes, même en l'absence d'enfants dans le foyer, aurait dû permettre plus souvent de comprendre que ces différences ne s'expliquent donc pas uniquement par la répartition des tâches après l'arrivée des enfants.

- Peu de copies ont su trouver un équilibre entre économie et sociologie. Certains candidats ont choisi dès l'introduction de ne pas traiter le sujet en faisant appel à la théorie économique, évoquant, sans la justifier, son incapacité à expliquer les phénomènes constatés. Certaines copies, présentant un bon niveau en sociologie ont ainsi été sanctionnées car ne respectant pas l'esprit de l'épreuve de sciences économiques et sociales. D'autres ont abordé le traitement économique du sujet mais de manière insuffisante. La plupart d'entre eux se sont en effet contentés de commenter des éléments chiffrés faisant directement référence à la sphère économique, sans faire appel à des concepts économiques théoriques. Ainsi, les théories du marché du travail n'ont pas toujours été mobilisées afin d'expliquer les différences de taux de salaire et de chômage entre hommes et femmes, et d'évoquer les questions de segmentation du marché du travail et éventuellement de discrimination envers les femmes. Par ailleurs, le partage des tâches domestiques au sein du couple pouvait être expliqué à l'aide de la théorie beckerienne de la production domestique. D'une manière générale, les notions de d'incitation, de coût d'opportunité, d'effet de substitution et d'effet revenu de la théorie micro-économique standard ne sont pas toujours maîtrisées. Ces éléments auraient pourtant permis aux candidats de mettre en relation les différentes dimensions du sujet : les différences entre hommes et femmes concernant l'éducation, le marché du travail et la sphère domestique.

En ce qui concerne la forme, les principes de base de la dissertation ne sont pas toujours maîtrisés. L'énoncé clair de la problématique ainsi que l'annonce du plan sont trop souvent absents ou non conformes avec le fil directeur de la dissertation et le plan effectivement utilisés, que cela concerne le devoir dans son ensemble ou chacune des grandes parties. Les introductions et les conclusions sont souvent faibles. Faute de problématisation du sujet, les premières restent trop souvent formelles et creuses, tandis que les secondes, qui doivent récapituler l'enchaînement des arguments mobilisés, ne font souvent que souligner la faiblesse du devoir. De plus, les copies sont souvent trop longues : rappelons que si les meilleures copies sont rarement lapidaires, allonger inconsidérément le propos est souvent le plus sûr moyen de faire passer un devoir du médiocre au calamiteux. Enfin, les développements manquent trop souvent d'enchaînement logique, ce qui est particulièrement visible dans les plans thématiques (ex. 1. les études, 2. le marché du travail, 3. la sphère domestique et les loisirs); un effort de problématisation doit permettre de mobiliser ces éléments de façon plus progressive dans un plan analytique.

## Épreuves écrites d'admission

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE

(Durée : 5 heures – coefficient 3)

Gilles Bastin, Jacques Commaille, Patrice Duran, Liora Israël

Sujet : *Le temps est-il un objet sociologique ?*

Total des candidats : 32 – présents : 30 – Absents : 2

Note mini : 03,50 – Note maxi : 18,50 – Moyenne : 10,12 – Écart type : 03,55

Le sujet a manifestement quelque peu dérouté les candidats alors même que la question laissait beaucoup d'espace pour développer une problématique personnelle qui mette en évidence leur culture sociologique. Il est en fait apparu bien plus difficile qu'il n'était en réalité compte tenu des connaissances dont disposent généralement les élèves. La difficulté à se saisir du sujet n'a du même coup pas permis à la plupart de développer une véritable réflexion analytique et problématique qui pouvait en fait s'appuyer sur un nombre considérable de « classiques » de la sociologie. Au lieu de cela, bien des copies ont consacré leur introduction et leur première partie à la question de savoir si le temps était un fait social au sens de Durkheim. La référence à ce dernier a davantage gêné qu'elle n'a aidé, conduisant à des digressions infinies et le plus souvent stériles du fait d'une confusion entre la notion d'objet telle qu'évoquée dans le sujet et la définition durkheimienne du fait social. Parler d'objet était pourtant très neutre et permettait d'aborder les différentes dimensions du temps en sociologie, objectives, subjectives, pratiques... Ces différentes dimensions recouvraient également autant de traitements épistémologiques du temps, comme référent (dans des enquêtes statistiques par exemple), comme représentation, comme objet d'analyse.

Faute d'affronter simplement le sujet, de trop nombreuses copies ont développé une réflexion hors de propos sur la sociologie elle-même, ses limites voire ses dérives. Une telle entreprise ne pouvait qu'être vouée à l'échec qui a conduit par exemple certains à opposer sans grande précaution une sociologie qui serait nécessairement a-temporelle et une histoire qui serait, elle, la science du temps. Or, non seulement il est permis de parler de sociologie historique, mais il est de surcroît intéressant de prendre en considération la manière dont les différentes sociologies s'inscrivent dans des ordres de temporalité différents.

Plus modestes et courant moins de risques, beaucoup de copies se sont limitées à traiter la sociologie des emplois du temps (avec d'ailleurs souvent une bonne connaissance des enquêtes de l'INSEE en la matière) et la sociologie du changement social (de Comte à Kaufmann en passant par Elias). Il y a souvent une sensibilité assez marquée et juste sur la question des inégalités sociales dans l'usage du temps (encore que l'on trouve dans une copie la perle : « que ce soit rue du Fbg St-Honoré ou dans le coron de Roubaix, une personne née il y a trente ans a trente ans »). En revanche, d'autres aspects comme, par exemple, la construction des temporalités dans l'interaction sociale ou le conflit entre groupes sociaux autour de la maîtrise de ces temporalités sont peu souvent abordés. Ceci étant dit, il y a aussi des copies qui font un usage très intelligent du sujet, mettent à distance sa dimension « scolastique » et usent de références pertinentes (Halbwachs, Bourdieu sur l'Algérie, Noiriel, Lazarsfeld sur Marienthal, etc.).

Comme toujours, les bonnes copies sont celles qui ont réussi à dépasser les lieux communs philosophiques sur le temps d'un côté et la sociologie spontanée des usages du temps de l'autre, pour aller vers l'idée d'une construction sociale du temps en mobilisant à la fois des références théoriques pertinentes et des données empiriques appropriées. De manière générale, le jury a donné une prime aux exercices de réflexion bien menés, où une introduction puissante conduisait à un développement équilibré et raisonnablement informé.

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## ÉPREUVE ÉCRITE D'ÉCONOMIE

(Durée : 5 heures – coefficient 3)

Guy Gilbert, Réjane Hugounencq, Franck Bien, Yamina Tadjeddine

Sujet : *L'épargne des ménages : déterminants microéconomiques, déterminants macroéconomiques.*

Total des candidats : 30 – présents : 29 – Absents : 1

Note mini : 02 – Note maxi : 15 – Moyenne : 08,78 – Écart type : 03,53

Une nouvelle fois, le sujet proposé s'inscrivait strictement dans le programme du concours : il ne pouvait surprendre un(e) candidat(e) bien préparé(e). Son libellé ne soulevait aucune problème d'interprétation : il ne s'agissait pas de traiter de toute l'épargne des agents économiques mais seulement de l'épargne des ménages, et d'en identifier les déterminants tant microéconomiques que macroéconomiques. La seule difficulté résidait dans l'agencement de la copie, et c'était évidemment sur ce point que les correcteurs attendaient que les candidat(e)s manifestent leurs capacités d'analyse et de synthèse en évitant le pseudo-plan suggéré par le sujet, à savoir une copie organisée autour de deux parties relatives respectivement aux déterminants micro- et aux déterminants macroéconomiques. La grande majorité des candidat(e)s est hélas tombée dans le piège. De fait, c'est sur ce point que les copies se sont départagées. Le niveau d'ensemble des copies s'avère relativement faible, si l'on excepte un sous-groupe à l'effectif d'ailleurs non négligeable de copies franchement satisfaisantes.

Deux raisons principales peuvent expliquer ce résultat contrasté et souvent décevant ; la première est que les connaissances des candidats, solides et complètes chez les meilleurs comportent parfois des lacunes ou des incompréhensions sérieuses, même sur un sujet aussi classique. Il est étonnant de constater que les déterminants macroéconomiques se résument chez beaucoup au revenu moyen, et au niveau des prix l'effet de reconstitution d'encaissements est souvent mal défini mais aussi que l'influence des variables démographiques, le contexte macroéconomique (chômage, inflation), le contexte institutionnel (transferts sociaux et modalités de financement de la protection sociale, fiscalité, déséquilibre des finances publiques) soient aussi mal connus. Pour masquer ces lacunes, trop de copies se sont réfugiées sur ce point dans des développements souvent hors sujet sur la dynamique d'ensemble de la macroéconomie du modèle IS/LM plus ou moins reliée à l'épargne via le couple investissement-épargne. Sur le plan microéconomique, les lacunes sont souvent moins criantes mais parfois plus profondes encore ; on attendait bien entendu que les facteurs usuels soient définis dans le cadre de la microéconomie des choix intertemporels, et que leurs effets soient dégagés avec précision (préférence pour le présent, incertitude, taux d'intérêt, anticipations, motifs de legs...). Mais même lorsque ces déterminants sont cités, ils sont parfois mal compris ; à titre d'exemple, combien de copies n'ont aucune idée des effets de revenu et de substitution engendrés sur l'épargne par une variation du taux d'intérêt selon que le ménage est endetté ou non, trop de copies ignorent que les marchés financiers imparfaits contraignent de façon contrastée les ménages. De même, la distinction classique entre motifs

d'épargne pour soi / épargne pour autrui est totalement ignorée. Enfin, lorsqu'elle est citée, l'épargne de précaution est reliée à la présentation keynésienne du phénomène mais pas mise en relation avec la question de l'imperfection des marchés financiers et en tous cas non reliée à la controverse sur l'excès de lissage ou l'excès de sensibilité de la consommation postérieurement au modèle de revenu permanent avec anticipations rationnelles.

Mais c'est surtout dans l'articulation des déterminants micro et macro que les copies pèchent. Trois copies sur quatre adoptent un plan micro /macro sans se préoccuper le moins du monde de le justifier par référence à une problématique d'ensemble. De ce point de vue, les introductions sont souvent très faibles. Les consignes de correction ont d'ailleurs sanctionné systématiquement un tel défaut par une note inférieure à la moyenne. D'une part, moins d'une copie sur 20 fait allusion à la question de l'agrégation des fonctions de comportement individuelles et évoquent les conditions d'une agrégation parfaite (notamment les contraintes sur la structure démographique ou sur la question de l'agrégation en présence de marchés avec rationnements). D'autre part, le classement raisonné des déterminants fait souvent défaut ; rares sont les copies qui raisonnent sur l'ambivalence micro/macro (âge, génération, chômage, inflation) de certains déterminants ( par exemple l'âge, la génération, le niveau ou le risque de chômage, le taux d'inflation), ou sur leur spécificité. En revanche, certaines copies sont de ce point de vue très satisfaisantes et témoignent d'une bonne capacité de synthèse.

Bien que la forme des copies soit dans l'ensemble correcte (une introduction, un plan apparent et une conclusion) et dans certains cas remarquable, des défauts récurrents d'une année sur l'autre mériteraient d'être éradiqués. D'abord, la définition des concepts est souvent faible. Dans le cas présent, la question de ce qu'il faut entendre par ménages (et notamment la question de l'épargne des entrepreneurs institutionnels), la délimitation de l'épargne (par rapport à la consommation de biens durables notamment) auraient mérité d'être évoquées. De même, il aurait fallu distinguer plus clairement entre niveau de l'épargne et structure de l'épargne. Beaucoup de copies ont mélangé les deux notions. À ce propos, il serait bon que les motifs d'épargne soient systématiquement distingués des déterminants de la préférence pour la liquidité... ce qui rendrait plus pertinente l'analyse que beaucoup de copies font de l'épargne de précaution.

Au total, sur un sujet aussi classique, d'un libellé aussi transparent, on attendait une homogénéité plus grande des copies. Certes une copie sur six a passé l'épreuve de façon satisfaisante voire remarquable, plus d'une copie sur deux est très insuffisante faute d'une pensée claire, cohérente et synthétique.

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## EPREUVE ÉCRITE D'ANGLAIS

(Préparation : 3 h ; Coefficient 2)

Jean-Louis Duchet, Gilles Col, Laura Spittal

### Rappel du sujet :

A farmer worth £5bn gets £326,000 a year in subsidies—while others struggle to stay in business

By DANIELLE DEMETRIOU

SUE JACKSON begins work at Newhouse Farm in the Peak District every morning at 5am. She attends to her seven pedigree Dexter cows and 115 Dorset cross sheep, on the 29 hectares of damp hillside outside Chapel-en-le-Frith until late at night. It has been a similar pattern of unyielding toil for the past 34 years.

Gerald Cavendish Grosvenor is also a farmer having inherited an 11,000 hectare estate near Chester. Sir Gerald holds the title of Duke of Westminster and is Britain's richest man with an estimated fortune, based largely on extensive property holdings in central London, of nearly £5bn.

The current system of farming subsidies rewards the duke with an estimated £326,000 a year in EU hand-outs. Mrs Jackson, by contrast, receives little more than £5,000 from the public purse.

The charity Oxfam published the first findings yesterday of a report detailing how much of the EU's Common Agricultural Policy (CAP) was finding its way into the pockets of Britain's super rich.

At the same time, the charity said, thousands of farmers of small and medium-size holdings were embroiled in a daily struggle. Many are surviving on less than the minimum wage and struggling to make a profit.

Seven of the wealthiest landowners in the country, including the duke, received an estimated total of more than £2m a year in EU cereal subsidies, the report said.

Kevin Watkins, author of the report and head of research at Oxfam, said the report sought to highlight the apparent failings of a system that did not impose an upper limit in terms of its financial aid.

But he said: "The picture that emerges is one of a perverse system of social welfare, with billions of pounds in taxpayer finance benefiting some of the UK's richest families and wealthiest agricultural regions.

### THE INDEPENDENT

Thursday 22 January 2004

Explain how and why the system presented in the article is described as 'perverse'. (200 words)

### Rapport sur l'épreuve

Le jury a corrigé 246 copies. Les candidats ont obtenu des notes qui s'étagent de 0,1 à 14,6 /20, avec une moyenne à 8,09/20 et une médiane qui se situe à 8,12. L'écart type est de 3,07. Toutes les copies des candidats ont été corrigées cette année, et non seulement celles des admissibles, comme cela se pratiquait ces dernières années. L'ensemble des copies étant

évidemment de niveau plus moyen que celui des seules copies des admissibles, ce type de barème a conduit au nivellement des candidats.

Le texte de la version était constitué d'un document de 318 mots (y compris le titre). Les neuf paragraphes du texte sont distribués en 13 phrases. Chaque phrase constitue une unité de traduction comptant pour un certain nombre de points, sans qu'un éventuel surplus de points-faute puisse affecter l'évaluation des autres unités de traduction. Les points-faute sanctionnent les maladroites et les fautes d'accent et d'orthographe, les faux-sens, les contresens, fautes de temps verbaux et de détermination nominale et les barbarismes, les non-sens.

Signalons que cet article a été traduit dans *Courrier International*, n°693 (12-18 février 2004), p.16, à un moment où la proposition faite par le jury avait déjà été transmise. La traduction publiée est au demeurant de fort bonne qualité. Cette coïncidence, constatée a posteriori, n'est pas de nature à affecter la bonne administration du concours ; elle ne peut en revanche qu'encourager les candidats à suivre de près l'actualité en anglais et en français pour cultiver leur pratique de la compréhension écrite et de la traduction.

Le lexique de la finance a posé des problèmes de traduction certains pour les candidats. Ainsi, les copies révèlent que les candidats connaissent la signification du symbole £, mais non le mot anglais *pounds* qui apparaît ailleurs dans le texte et que beaucoup de candidats n'ont pas su traduire. Les candidats semblent aussi méconnaître que *billion* n'a pas le même sens que son « ami » français, et ont conservé « billion », ou bien proposé « million ». Enfin, beaucoup de candidats ont conservé l'invariabilité du numéral anglais en passant au français « milliards ».

Certaines difficultés lexicales ont conduit les candidats à de gros faux-sens : ainsi *subsidies* a été à l'occasion traduit par « indemnités » ou « rentes », là où il fallait « subsides » ou bien « allocations ». Le jury a pénalisé la traduction de *public purse* par « aide publique » et a rejeté le calque « porte-monnaie public » qui n'a aucun sens. Les candidats semblent avoir eu quelques difficultés à proposer un terme pour *handouts* différent de celui proposé pour *subsidies*, pour lequel « paiements européens » ou « sommes » convenaient. « Versements » a été bonifié. Les copies ont parfois manqué de précision lexicale : ainsi *wage* était à traduire par « salaire » et non par « revenu ». Le verbe *reward* dans *The current system of farming subsidies rewards the duke with* ne pouvait pas se traduire par « récompenser », « remettre » ou « reverser ». Par contre, « avantager », « procurer un avantage » ont été acceptés. La spécialisation du lexique a conduit les candidats à manquer parfois de vigilance dans la mise en français. Ainsi, on « touche » ou on « perçoit » des allocations, mais on n'en « reçoit » pas. Les charnières du discours argumentatif du journaliste ont été mal reconnues par les candidats. Ainsi l'aspect contrastif, et non temporel, de *at the same time* qui introduit le cinquième paragraphe n'a souvent pas été rendu. Le jury a refusé « au même moment », « en même temps » ainsi que « pendant ce temps », mais a accepté « en revanche » et « dans le même temps ». Enfin *by contrast* a souvent donné lieu à un calque maladroit.

La transparence du nom propre « Peak District » a conduit certains candidats à traduire entièrement ou en partie ce nom de lieu. En revanche, les candidats n'ont su que faire de *Dorset cross sheep*, et se sont fourvoyés dans un barbarisme en proposant « des moutons Dorset cross ».

Faute de connaître la polarité négative de *little* (face à la polarité positive de *a little*), beaucoup de candidats ont commis un contresens dans *little more than*, traduit par « un peu plus de » ou bien « un peu moins de », là où il fallait « guère plus de ».

Enfin la conclusion du premier paragraphe *it has been a similar pattern of unyielding toil for the past 34 years* a surtout pénalisé les candidats en raison de la difficulté grammaticale que constituait la traduction du temps et de l'aspect du verbe et de la préposition *for*. La traduction exigeait bien sûr un présent pour la traduction de *has been* et un « depuis » pour celle de *for*.

Dans le quatrième paragraphe, le passage *a report detailing how much of the EU's Common Agricultural Policy (CAP) was finding its way....* a soulevé pour certains le délicat problème de la portée de l'interrogatif *how* : c'est bien *how much* qui marque une interrogation sur la quantité, et non *how* qui interroge le comment d'une quantité affirmée du sujet de *find*.

L'emploi des temps est différent en français et en anglais lorsque l'on fait parler le texte : *the report said* témoigne en anglais d'un passé qui doit être traduit en français par un présent. En revanche, lorsque le verbe de « dire » a un sujet animé, il est fait référence à un événement qui doit donc être rapporté au passé : *Kevin Watkins... said* se traduira par « Kevin Watkins... a déclaré ».

La correction du texte d'arrivée doit être vérifiée par les candidats que l'on invite à relire leur texte avec un recul critique sans doute malaisé « à chaud » mais bien nécessaire néanmoins. On ne peut pas en français « récompenser avec » ni dire « hériter quelque chose ; on ne dit pas non plus « il est l'homme le plus riche... » mais « c'est l'homme le plus riche... » Un duc n'est pas « tenant d'un titre » et ne « tient » pas non plus un titre.

La rédaction est notée en privilégiant les critères de cohésion, de pertinence et correction de la langue. On relève des versions acceptables qui sont suivies de réponses à la question vides de contenus ou bourrées d'incorrections, ce qui crée une hétérogénéité qui rend difficile un diagnostic sur la compétence linguistique des candidats et a pour effet de ramener les copies à un niveau uniformément moyen. Dans l'ensemble, cette partie de l'épreuve a plutôt affaibli la qualité globale de la prestation des candidats.

Toute production trop courte a été pénalisée (par exemple 170 mots au lieu des 200 mots attendus) et au-delà de 210 mots le jury ne tient plus compte des éléments de réponse ajoutés.

## Épreuves pratiques et orales d'admission

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## ÉPREUVE ORALE DE SOCIOLOGIE

Jean-Samuel Beuscart, Jacques Commaille, Pierre-Paul Zalio

(Préparation : 2 heures - oral : 30 minutes - coefficient 3)

Total des candidats : 30 – présents : 29 – Absents : 1

Note mini : 04 – Note maxi : 18 – Moyenne : 011,07 – Écart type : 04,01

30 candidats étaient admissibles à cette épreuve en 2004, la moyenne de la note obtenue par les 29 candidats ayant passé l'épreuve s'établit à 11/20 avec un écart type de 4 points. Ce résultat relativement satisfaisant ne doit pas masquer les insatisfactions croissantes ressenties par le jury devant les trop nombreux candidats qui considèrent la sociologie comme une discipline où s'accumulent, en une sorte de commentaire non problématisé, des noms d'auteurs, des bouts de théorie et des faits de sens commun. Dans les meilleurs des cas, les candidats manifestent avec succès leur capacité de restitution d'une somme considérable de synthèses et de fiches, dans les pires, le propos oscille entre philosophie sociale hétéroclite et commentaire journalistique. Sans doute faut-il rappeler que la sociologie, comme discipline scientifique, repose sur des *raisonnements*. De ce point de vue, l'impression dominante du jury est celle d'une soumission, ou d'un refuge, des candidats derrière des connaissances (plus ou moins maîtrisées et étendues) au détriment de la capacité à développer un raisonnement sociologique. Le constat est flagrant quand la question posée s'éloigne un tant soit peu d'une simple question de cours et oblige le candidat à construire, de lui-même, une argumentation sociologique originale à partir de ses connaissances. A titre d'exemple, tel candidat, conduit à réfléchir sur la mobilité sociale en France (et se référant à Castel) explique le retour d'une certaine rigidité sociale par la « déstabilisation des stables ». Interrogé sur ce qui, du point de vue du raisonnement, constitue un paradoxe dans cette proposition, le candidat apparaît alors totalement démuné. On pourrait, hélas, multiplier les exemples, ce constat convergeant avec celui du jury d'écrit de sociologie. Le jury a donc accordé, cette année encore, beaucoup d'importance dans son appréciation du candidat à sa capacité, au cours de la « reprise », à élaborer une argumentation, voire à corriger ce qui avait été énoncé durant l'exposé. L'exposé d'un bon candidat, il faut encore le souligner, est celui qui articule quelques bonnes références (sans recherche d'exhaustivité artificielle), quelques concepts mobilisés sur ce thème par des traditions sociologiques variées, quelques données empiriques (données statistiques, descriptions historiques, etc.) autour d'un raisonnement sociologique propre à répondre convenablement à la question posée.

Sujets posés :

L'Etat a-t-il encore un rôle dans l'action publique ?

La sociologie est-elle une science comme les autres ?

Le modèle universaliste républicain est-il menacé ?

Est-on jamais libre d'aimer ?

Tenir un chiffre, est-ce tenir une réalité sociale ?

« L'ascenseur social français » est-il en panne ?

Les effets sociaux du vieillissement.

Construisons-nous le monde social dans lequel nous vivons ?

Peut-on parler d'un retour des classes sociales ?  
Pourquoi parle-t-on de « gouvernance » ?  
Vivons-nous réellement dans un monde en réseau ?  
La sociologie est-elle une « individuologie » ?  
L'expert est-il un scientifique ?  
Il y a-t-il de nouvelles formes de mobilisation sociale ?  
Le droit joue-t-il un rôle croissant dans la régulation sociale ?  
L'entreprise, entre organisation et marché.  
L'école est-elle démocratique ?  
Pourquoi parle-t-on d'un déclin des institutions ?

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## ÉPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE

Guy Gilbert et Réjane Hugounencq

(Préparation : 2 heures - oral : 30 minutes - coefficient 3)

Total des candidats : 32 – présents : 29 – Absents : 3

Note mini : 00 – Note maxi : 17 – Moyenne : 07,83 – Écart type : 04,78

L'épreuve comportait la présentation d'un exposé (après préparation de 2 heures) sur un sujet tiré au sort par le candidat. L'exposé, d'une durée *maximale* de 20 minutes, était suivi de 10 minutes de questions, en très large majorité en rapport direct avec le sujet de l'exposé. Afin de faciliter les comparaisons, un sujet identique a été proposé aux candidats par groupe de 2 à 3 candidats selon le calendrier de passage.

Les notes obtenues par les 29 candidats examinés (sur 32 inscrits) sont comprises entre 0 (un candidat s'est déclaré incapable de traiter le sujet après préparation) et 17 sur 20. La moyenne s'établit à 8,1 (compte non tenu du 0), et 7,9 compte tenu de la note 0. Cette moyenne est en baisse sensible par rapport à l'épreuve du concours 2003 (8,8 de moyenne), elle même en baisse par rapport au concours 2002. L'écart-type est de 4,52, plus élevé que l'année dernière, confirmant la dispersion importante du niveau des prestations des candidats dans cette épreuve cette année. 11 candidats, soit plus du tiers des candidats, ont obtenu une note supérieure à 10, dont 6 avec une note égale ou supérieure à 14 ; leur niveau est très satisfaisant voire même excellent. En revanche, hormis le 0, 11 candidats soit encore un gros tiers, sont apparus très nettement insuffisants avec une note inférieure ou égale à 05/20 dont 4 seulement 03/20. Si le niveau moyen est presque convenable (pour un concours de ce niveau d'exigence...), le jury ne peut que constater, et regretter comme ses prédécesseurs, la forte dispersion (par ailleurs croissante) des niveaux des candidats dans cette matière.

Comme les années précédentes, les sujets proposés aux candidats s'inscrivaient strictement dans le champ défini par le programme officiel du concours. Leurs libellés étaient volontairement sans complications, très proches parfois de l'intitulé même de certains sous-paragraphes du programme officiel, mais certains d'entre eux invitaient explicitement les candidats à développer une problématique. La plupart des questions portaient sur des sujets « de base » dont la méconnaissance ne saurait être acceptée dans un concours de ce niveau. Une minorité portait sur des questions tout aussi classiques mais plus techniques, et portant sur un champ plus étroit (par exemple « L'équilibre de la balance des paiements » ou « Equilibre général et loi de Walras ») ; enfin, certains sujets, classiques eux aussi, exigeaient un effort de construction plus particulier (par exemple « Le dilemme équité- efficacité est-il incontournable en économie ? » ou bien encore « Que reste t'il du « policy mix » aujourd'hui » ou « Pourquoi les multiplicateurs macroéconomiques sont-ils si faibles ? »). Quels que soient les sujets, le jury attendait des candidats la présentation la plus claire, la plus concise et synthétique possible des résultats fondamentaux dans le domaine, ainsi qu'une mise en perspective des enjeux et le cas échéant des controverses, de façon à apprécier à la fois leur degré de maîtrise des concepts de base, et leur aptitude à dégager clairement les lignes de force des débats et controverses.

Dans leur grande majorité, les candidat(e)s ont fait montre de connaissances abondantes et variées, et d'un niveau souvent satisfaisant. Les hors - sujets complets ont été rares. Assez surprenantes cependant sont les médiocres performances de certains candidats sur de sujets classiques entre tous (sur la consommation ou l'investissement par exemple, sur le dilemme équité/efficacité, ou sur l'économie du bien-être). Le jury rappelle que tout le programme est impossible...et imposé ! Surprenant aussi est la méconnaissance par certains candidats de concepts de base (efficacité marginale du capital, valeur actuelle, asymétries informationnelles). On notera toutefois des performances moyennes inégales selon les sujets ; ainsi les sujets sur la Banque centrale, sur l'économie du bien- être ont été dans l'ensemble mal traités. A contrario, un sujet technique comme l'équilibre général et la Loi de Walras, ou le sujet relatif aux multiplicateurs macroéconomiques ont donné lieu à des exposés satisfaisants. Ce qui fait la différence entre les candidats relève d'abord de la *capacité à dégager l'essentiel* des connaissances accumulées, à trier entre ce qui est indispensable au traitement du sujet et ce qui n'est qu'accessoire ; capacité excellente pour les meilleur(e)s, nettement plus faible pour 11 candidats. Cette remarque vaut d'ailleurs aussi bien pour les sujets « de base » que pour les sujets plus techniques. Comme l'année précédente, la différence provient ensuite du degré de *compréhension des concepts fondamentaux, notamment ceux qui se réfèrent à l'analyse microéconomique*. Par comparaison, les concepts et les modèles de base de la macroéconomie apparaissent mieux maîtrisés.

Sur le plan de la forme, les exposés ont été dans l'ensemble satisfaisants; leur durée a été contenue dans les 20 minutes maximum requises, les candidats faisant preuve en général de solides qualités d'expression orale. Mais contrairement au jury de l'année précédente, il est rappelé que les introductions doivent comporter la définition des termes du sujet et présenter une problématique avant l'annonce du plan. Par ailleurs, la durée indiquée est une durée *maximum* que certains candidats s'obligent à utiliser intégralement alors que la réponse aux questions du jury pourrait leur être plus favorable que le délayage de connaissances médiocres. L'usage du tableau apparaît aussi en progrès par rapport à l'année dernière. Sur ce point cependant, le jury recommande aux candidats plus de rigueur dans le tracé des graphiques, et davantage d'attention portée à la signification des axes...

### Liste des sujets

- Equilibre général et Loi de Walras
- La persistance du chômage
- Le dilemme équité -efficacité est-il incontournable en économie ?
- Que reste t-il du « policy mix » aujourd'hui?
- Quelles informations les prix véhiculent-ils ?
- Pourquoi les multiplicateurs macroéconomiques sont-ils si faibles ?
- A quoi sert une Banque centrale ?
- L'équilibre de la balance des paiements
- L'économie du bien-être

- Quels effets les contraintes financières exercent-elles sur la décision d'investissement ?
- La consommation des ménages est-elle trop lisse ou trop sensible ?

## Concours Sciences sociales option Cachan 2004

**ÉPREUVE DOSSIER-ENTRETIEN**

Olivier Le Noé, Hélène Périvier, Danièle Tartakowsky

(Préparation : 2 heures - oral : 30 minutes - coefficient 3)

Total des candidats : 62 – présents : 58 – Absents : 4

Note mini : 03 – Note maxi : 18 – Moyenne : 10,72 – Écart type : 03,98

L'ensemble des prestations des 58 candidats ayant passé cette épreuve s'inscrit dans une stabilité remarquable par rapport aux années antérieures, la moyenne variant seulement de quelques centièmes de points : 10,72 contre 10,81 en 2003. L'écart-type est également très stable avec une valeur de 3,98 (3,94 l'an passé). L'éventail des notes s'étale de 3, pour la moins élevée, à 18, pour la meilleure. Les résultats sont en revanche plus variables selon la discipline ayant servi de support au dossier. C'est en histoire que les moins bons résultats furent observés tandis qu'ils furent supérieurs à la moyenne d'ensemble en sociologie et en économie.

Les exposés des candidats doivent mettre en relation raisonnements personnels et arguments des textes. Plus précisément, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits - ni trop longs ni trop fréquents -, connexion avec d'autres références, éléments de critiques. Les deux excès dommageables qui sont parfois rencontrés consistent à ignorer presque totalement les textes, d'une part, à y demeurer strictement cantonné, d'autre part. Pour mémoire, le jury a lu les textes. Y faire des retours est justifié. Les lire à hauteur des trois quarts voire des quatre cinquièmes du propos n'est pas acceptable. Il résulte de ces succédanés d'exposé des prestations décousues, fastidieuses à suivre en raison des nombreux blancs scandant le propos. Les candidats sont alors essentiellement soucieux de retrouver les passages à lire et se dispersent dans la manipulation confuse des pages du dossier. Au final, le jury n'entend pas le candidat mais les auteurs qu'il a déjà lus. La critique de certains textes est parfois attendue des candidats mais elle ne vient qu'exceptionnellement, notamment sur les questions de méthode.

Les candidats doivent être capables de dire quelles sont les principales idées défendues dans les textes. Non seulement, c'est apprécié du jury mais encore c'est de nature à aider le candidat à problématiser son exposé. Il est valorisant de confronter des arguments, de présenter une "mise en débat" des thèmes des dossiers. C'est notamment l'occasion d'enrichir les dossiers par des connaissances venant compléter les raisonnements. Sont toujours appréciées les prestations aisées à suivre où le plan est lisible jusque dans ses sous-parties, où les conclusions sont bien recentrées sur la problématique en opérant notamment un retour sur les interrogations formulées lors de l'introduction.

À l'inverse, sont jugés négativement :

- les annonces de plans qui ne sont pas respectées par la suite ;
- les anachronismes (l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac ne date pas du second après-guerre ! ) ;
- le fait d'insister pesamment auprès de certains candidats pour qu'ils daignent parler lors de la séance de questions. Il faut au contraire "s'accrocher" pendant cette partie de l'épreuve.

Parmi les inclinations troublantes des candidats, le jury a pu constater cette année une propension importante d'argumentations centrées sur la dimension symbolique des phénomènes. L'inconvénient de cette fascination est qu'elle laisse le plus souvent dans l'ombre d'autres aspects déterminants des faits à analyser. Les dimensions pratiques, matérielles, économiques existent aussi ; c'est vrai de la profession médicale comme de la consommation d'automobiles.

Plus généralement, le manque de nuances est toujours regrettable dans une épreuve dont les sujets sont complexes et invitent au croisement des regards disciplinaires. Sur ce dernier aspect de la relation entre les trois sciences sociales, l'esprit de l'épreuve, la composition du jury, la formation ultérieure des candidats doivent inciter à réfléchir préalablement - à défaut de pouvoir réellement expérimenter - sur les vertus de ces échanges disciplinaires... qui ne se confondent pas pour autant avec la fusion des disciplines.

### **ÉCONOMIE :**

Les dossiers d'économie proposés cette année étaient plus courts et plus accessibles que ceux de l'année dernière. La plupart des candidats raisonnent correctement autour des problématiques soulevées par les dossiers. Les lectures des textes et paraphrases sont moins fréquentes que l'année précédente. Néanmoins, sur des sujets classiques, comme celui portant sur l'État Providence, les connaissances des candidats semblent approximatives. Les grandes tendances démographiques en Europe (comme par exemple : le taux de natalité élevé de la France relativement à ses partenaires) ne sont pas connues. Par ailleurs, certains étudiants n'ont pas su expliquer le concept « d'externalité ». Concernant le dossier sur l'éducation, deux étudiants sur trois n'ont pas su mentionner Sen, ni même Rawls lors de la séance de questions. Les connaissances générales des chiffres clé de l'économie se sont améliorées relativement à l'année dernière : les étudiants connaissent le niveau du Smic, le taux de chômage. Mais, beaucoup de candidats ignorent l'ordre de grandeur du PIB de la France.

#### **Dossier 1 : L'État Providence**

Esping Andersen G., *Les trois mondes de l'Etat-providence*, PUF, pp.41-49 et pp.267-275.

Majnoni d'Intignano, 1997, *La protection sociale*, Ed. de Fallois, pp.19-35.

Thévenon O., 2004, « Les enjeux pour l'emploi féminin de la stratégie européenne pour l'emploi », *Revue de l'OFCE*, n°90, pp.382-395, (extrait).

#### **Dossier 2 : L'économie de la santé**

Tallec A., J. Lebas., S. Sandier, I. Durand, P. Guillet, B. Garros et R. Sambuc, « Etat des lieux et enjeux », Haut Comité de la santé publique, *Problèmes économiques*, n°2.801-2.802.

Dourgnon P., Grignon M. et Juscot F., 2001, « L'assurance maladie réduit-elle les inégalités ? », *Question d'économie de la santé*, n°43.

Bocognano A., A. Couffinhal, M. Grignon, D. Polton et R. Mahieu, 1999, « Mise en concurrence des assurances dans le domaine de la santé : théorie et bilan des expériences étrangères », in Mougeot, *Régulation du système de santé*, Rapport du CAE, n°13, pp.179-190.

#### **Dossier 3 : Les travailleurs pauvres**

Maruani M., 2003, *Les mécomptes du chômage*, Bayard, pp. 101-123.

Breuil-Genier P., S. Ponthieux et J-P Zoyem, 2001, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Economie et statistique*, n°349-350, pp.99-114.

#### **Dossier 4 : L'économie de l'éducation**

Joanis M., 2002, « L'économie de l'éducation : méthodologies, constats et leçons », *Problèmes économiques*, n°2.850.

Aghion P. et E. Cohen, 2004, « Une performance du système éducatif aujourd'hui moins satisfaisante », Rapport du CAE, n°46, pp.35-61

#### **Dossier 5 : L'emploi des femmes en Europe**

Wagner A., 2004, « Développement des services et perspectives d'emploi pour les femmes », *Travail et Emploi*, La Découverte, n°98, pp.7-19.

Thévenon O., 2004, « Les enjeux pour l'emploi féminin de la stratégie européenne pour l'emploi », *Revue de l'OFCE*, n°90, pp.396-413, (extrait).

#### **Dossier 6 : L'élargissement de l'UE à 25**

Van der Muten R., « Les effets de l'élargissement de l'UE sur les marchés des biens et du travail », *Conjoncture*, juillet-Août 2002, n°7, BNB Paribas, pp.1-14.

Vandermotten C., « L'Europe à 25 : sera-t-il possible de combler le fossé économique Est-Ouest ? », *Problèmes économiques*, n°2.820.

Extraits du livre : *Le nouvel état de l'Europe : les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux de l'Union*, sous la direction de Mario Dehove, 2004, La Découverte, pp.190-195.

### **HISTOIRE :**

Les sujets ont été choisis pour leurs approches renouvelées du social. Les dossiers ont en conséquence et comme à l'ordinaire été constitués à partir d'articles parus dans les récents numéros des grandes revues d'Histoire ou de Sciences humaines ou d'extraits de colloques récemment publiés. Ils doivent à l'importance des renouvellements historiographiques d'avoir fait une place importante aux interactions des deux guerres mondiales et du social.

D'excellents candidats ont témoigné tout à la fois d'un bon niveau de connaissances générales et d'une capacité à saisir les enjeux des sujets proposés et les différentes démarches à l'oeuvre. En revanche de trop nombreux candidats ont fait preuve d'une très faible connaissance historique ou, vaudrait-il mieux dire, d'une culture générale insuffisante. On a pu constater de graves lacunes sur l'histoire de Vichy, de Paris (depuis quand le maire est-il élu ?), du mouvement social (loi sur les syndicats, modalités de financement de la sécurité sociale...), de la colonisation (quand l'Algérie a-t-elle été colonisée ?...). Quelques candidats n'ont pas une approche assez rigoureuse des termes ou concepts à l'oeuvre dans les textes. Ils sont trop nombreux à user inconsidérément des termes de « symbole » ou de « symbolique » sans en maîtriser le sens. On rappellera utilement, comme à l'ordinaire, aux candidats que les conclusions des articles proposés ou du moins de l'un des deux fournissent la plupart du temps une voie d'entrée dans des articles qui doivent à la nature de la discipline d'être parfois épais et qu'il est toujours loisible aux candidats d'orienter leur présentation dans le sens qui leur convient à la condition d'argumenter solidement.

La moyenne obtenue par les candidats interrogés sur un dossier d'histoire s'élève à 10.

Les dossiers proposés portaient sur :

1) A propos de la culture de guerre, Antoine Prost, *le mouvement social* n° 199, Nicolas Mariot, *Genèses*, n°54, 2004 ;

2) Antiquité et Dictatures au XXe siècle, *Vingtième siècle*. Avril-juin 2003, articles de Alain Schnapp, Laura Malvano Bellechoni et Philippe Foro ;

3) L'Épuration, Marc Bergère, « les pouvoirs publics et la conduite des processus d'épuration », « l'Épuration au village », François Rouquet « les chiffres et ce qu'ils veulent dire », in M.O. Baruch (dir), *Une poignée de Misérables*, Fayard, 2003 ;

4) Enfants au travail, textes de Ivan Kharaba et Yves Tyl in Roland Caty (dir.), *Enfants au travail. Attitudes des élites en Europe occidentale et méditerranéenne aux XIXe et Xxe siècle*, Publications de l'université de provence, 2002 ;

5) Les mots de la ville, Alain Faure, « un faubourg, des banlieues ou la déclinaison du rejet », *Genèses*, n°51, 2003 ; Olivier Ratouis, « le tout et la partie : des catégories de l'urbain à nommer », *Mots*, n°72, 2003 ;

6) Citoyens et sujets de l'Empire français, articles de Emanuelle Saada et de Laure Blévis in *Genèses*, n°53, 2003 ;

7) La France et le temps de travail, textes de Patrick Fridenson et de Jacques Freyssinet in P. Fridenson et B. Raynaud (dir) *La France et le temps de travail, 1814-2004*, Odile Jacob, 2004 ;

8) Droit ouvrier, Droit du travail, Alain Cottereau, « Droit et bon droit », *Les Annales*, nov-déc 2002, Jean-Pierre Le Crom, *l'introuvable démocratie salariale*, Syllepse, 2003, pp. 12-21 ;

9) La caisse des dépôts et consignation et la spoliation des juifs sous l'occupation, textes de Alya Aglan et de Michel Margairaz in Alaya Agan et alii (dir) *La caisse des dépôts et consignation et la seconde guerre mondiale*, Albin Michel, 2003 ;

10) Les élites dans l'Europe nazie, textes de Philippe Burrin et de Rémy Baudouin in M.O. Baruch et V. Guigueno (dir), *le choix des X*, Fayard, 2003 ;

11) Les interprétations du communisme, texte de Brigitte Studer in Michel Dreyfus et alii, *le siècle des communismes*, l'Atelier, 2000 et communication de Sandrine Kott « l'exercice du pouvoir en RDA, une histoire sociale de la domination politique, 2002.

## SOCIOLOGIE

Les prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 3 à 18 (l'écart-type est de 3,92) ; elles sont globalement tout à fait convenables (la moyenne est de 11). La distribution des notes s'explique par les mêmes raisons que l'an passé ; aussi la lecture des éléments détaillés figurant dans le rapport de l'épreuve de 2003 permet de comprendre leur échelonnement. Il est possible d'y ajouter, au vu des prestations de cette année, qu'une plus grande attention devrait être portée à l'utilisation du vocabulaire sociologique. Les notions ne sont pas interchangeable : habitus ne se confond pas avec socialisation, de même pour culture ouvrière et culture populaire, Engel et Engels ou encore individualisme et individuation. L'emploi d'une expression comme "petit-bourgeois" impose d'être capable de signifier par la suite ce qu'en sont les traits caractéristiques et ce que l'on y inclut. Ces "flottements", incertitudes et imprécisions desservent les prestations des candidats.

En outre, suivent quelques exemples de ce que l'on est censé ne pas ignorer, c'est-à-dire être capable de restituer au travers de connaissances précises, d'auteurs associés à l'élaboration de notions, d'exemples :

- \* ce qu'est une institution totale ;
- \* ce qu'est un rite de passage ;
- \* que la CFTEC existe toujours ;
- \* que Jean-Pierre Chevènement a été ministre de l'Éducation Nationale : illustration d'une méconnaissance générale assez surprenante des politiques d'éducation (notamment sur le plan historique).

Les dossiers de sociologie portaient sur les thèmes suivants

**La stratification sociale** ; Lautman (Jacques), "Où sont les classes d'antan", *In* Mendras (Henri), *La sagesse et le désordre*, Gallimard, 1980, pp. 81-99 ; Chauvel (Louis), "La stratification sociale : grandes tendances", *In* *L'état de la France*, La Découverte, 2003, pp. 116-125 ; et Dubet (François), "Inclus/exclus : une opposition pertinente ?", *Les Cahiers français*, n° 314, 2003, pp. 47-52.

**Economie et sociologie** ; Archambault (Edith), Baudelot (Christian), "Economie et sociologie", *In* Greffe (Xavier), Mairesse (Jacques), Reiffers (Jean-Louis), *Encyclopédie économique*, Tome I, Economica, 1990, pp. 277-303.

**La légitimité culturelle** ; Coulangeon (Philippe), "Quel est le rôle de l'école dans la démocratisation de l'accès aux équipements culturels ?", *In* Donnat (Olivier), Tolila (Paul), *Le(s) public(s) de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 245-265 ; et Fabiani (Jean-Louis), "Peut-on encore parler de légitimité culturelle ?", *In* Donnat (Olivier), Tolila (Paul), *Le(s) public(s) de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 305-317.

**Echec et réussite scolaires** ; Lahire (Bernard), *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l'"échec scolaire" à l'école primaire*, Presses Universitaires de Lyon, 2000, pp. 269-295 ; et Merle (Pierre), "Enseignement : quelle démocratisation ?", *Les Cahiers français*, n° 314, 2003, pp. 71-81.

**La violence et le sport** ; Elias (Norbert), Dunning (Eric), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée* (1986), Fayard, 1994, pp. 205-238 ; et Bromberger (Christian), Hayot (Alain), Mariottini (Jean-Marc), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Ed° de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, pp. 240-259.

**Le populisme** ; Robert (Jean-Louis), "Le peuple des populistes", *Sociétés et représentations*, décembre 1999, pp. 281-293 ; et Collovald (Annie), "Histoire d'un mot de passe : le poujadisme. Contribution à une analyse des "ismes" ", *Genèses*, n° 3, mars 1991, pp. 97-119.

**Le charisme** ; Kershaw (Ian), *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Gallimard, 1995, pp. 51-74 ; et Weber (Max), *Economie et société*, Plon, Traduction partielle de 1971, pp. 249-258.

**Performance physique/ Performance sociale** ; Darmon (Muriel), *Devenir anorexique*, La Découverte, Collection "textes à l'appui", 2003, pp. 249-297.

**"La société militaire"** ; Boulègue (Jean), "L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République", *Revue Française de Sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, pp. 695-711 ; et Gresle (François), "La "société militaire". Son devenir à la lumière de la professionnalisation", *Revue Française de Sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, pp. 777-798.

Concours Sciences sociales option Cachan 2004

## EPREUVE ORALE D'ANGLAIS

(Préparation : 1 h ; exposé : 30 min ; Coefficient 2)

Jean-Louis Duchet, Gilles Col, Laura Spittal

Type de document : extrait de 2'30 environ d'une émission radiophonique, dans laquelle s'expriment au moins deux locuteurs (interview, débat).

Le format des documents est numérique. Les candidats en prennent connaissance grâce à une interface électronique qui émule une platine cassette.

Le jury a entendu 34 candidats. Les notes attribués s'étagent de 06 sur 20 à 19 sur 20 avec une moyenne de 11,7/20. Seuls 5 candidats ont obtenu moins de 8/20, 11 ont obtenu entre 9 et 11,5/20 et les autres ont obtenu 12 ou plus.

Cette année les candidats ont travaillé sur :

- l'interview de deux *marshals* à la retraite, chargés dans les années 50 et 60 de faire respecter la jurisprudence *Brown vs Board of Education* dans les établissements scolaires
- l'interview de l'évêque de Worcester au sujet de la mise en garde formulée par un groupe d'évêques des West Midlands contre les conséquences d'un vote en faveur d'un parti extrémiste et raciste lors des élections locales de juin 2004
- l'interview d'un expert juriste concernant la promulgation d'une loi contre les mariages homosexuels par l'Etat de Virginie (*Affirmation of Marriage Act*)
- l'*Obesity Report* en Grande-Bretagne
- l'échec de l'intégration des minorités ethniques dans l'Amérique moderne
- ce qui fait d'un objet une œuvre d'art
- le piratage de musique sur Internet
- le film *Supersize Me* et le problème de la malnutrition
- la version tabloïd du journal *The Times*

### I. Des présentations de grande qualité

Le jury a remarqué l'excellente préparation des candidats, et a entendu beaucoup de présentations d'un niveau remarquable. Les candidats maîtrisent bien les techniques de présentation orale, ainsi que le lexique de ce genre d'exercice. Les gros problèmes de compréhension sont effectivement très rares, et des confusions comme " peinture " à la place de " painting " se sont révélées très occasionnelles. C'est pourquoi cette année, c'est la clarté de l'exposé et la justesse de l'expression qui bien souvent ont permis de discriminer les candidats, car les documents ont été très bien compris dans l'ensemble et le commentaire a souvent été suivi d'un commentaire riche.

Notons tout de même que les compte-rendus, même s'ils sont exhaustifs, sont restés cependant trop linéaires, comme en témoignait la répétition chez certains candidats de " *then he says...* ". Il est bon de structurer également le compte-rendu.

### II. Une certaine absence de recontextualisation

Certains candidats omettent de re-contextualiser le document et ne prennent pas le temps de se poser les questions préliminaires telles que : quel est le contexte général du document (élections présidentielles, anniversaire d'un événement marquant, réflexion sur l'obésité) ?

Qui est la personne interviewée ? (quelle est sa fonction ?) Pourquoi le journaliste a-t-il décidé ce jour-là d'inviter cette personne pour discuter de ce sujet ? (ce peut être l'auteur d'un livre, d'un rapport, etc.)

### III. Erreurs de prononciation et d'accentuation répétées

Alors que les connaissances lexicales des candidats sont généralement bonnes (on note ça et là des confusions entre langues, comme *interesting* qui devient "intéressant" dans l'anglais des candidats), c'est plutôt les qualités de production orale qui les départagent lors de cette épreuve. Si un candidat n'a pas donné entière satisfaction au jury, c'est généralement pour des défauts d'accentuation et de correction vocalique. Des mots d'anglais de base font l'objet de fautes de prononciation fréquentes. *Idea* est souvent prononcé comme *ID*, *measure* est prononcé avec un /i:/, *racism* et *parent* sont prononcés avec un /æ/, et enfin *live* et *leave*, *work* et *walk*, ainsi que *interviewer* et *interviewee* sont souvent confondus. Notons aussi que *journalist* est encore souvent accentué sur la deuxième syllabe, avec un /æ/.

Il n'est effectivement pas rare que les schémas accentuels soient aplatis, provoquant parfois des ambiguïtés sémantiques (dans le cas d'oppositions verbo-nominales notamment, comme *REcord* (enregistrement) v. *reCORD* (enregistrer)). L'intonation générale des énoncés tend aussi à être trop proche du modèle francophone et la voix remonte trop souvent en fin d'unité prosodique. Ce défaut, constaté assez régulièrement, a des conséquences sur la prononciation de certaines voyelles. Ainsi, on a pu relever des diphtongues raccourcies (*about* avec un /o/ ou *couple* prononcé [kopol]) ou au contraire des diphtongues qui apparaissent où il n'y en a pas : *says/said* prononcés avec /ei/, *inner* prononcé de manière très surprenante [aina]. On peut imputer ces défauts de prononciation au manque d'effort plus général d'accentuation et d'intonation (le jury a quand même entendu des [uzwol] pour *usual* !). Le problème est que ce genre d'erreur peut aussi entraîner des problèmes de sens, comme par exemple quand *law* est prononcé comme *low*.

### IV. Erreurs de grammaire à éviter absolument

Quelques rares candidats présentent aussi des déficiences grammaticales qui expliquent des notes basses. Il est peu envisageable qu'un candidat se présentant au concours ait des problèmes d'accord comme dans *\*the CDR have appeared*, ou des problèmes d'article devant les noms propres comme dans *\*the Great Britain*. Enfin, il serait temps que disparaissent les constructions erronées sur un verbe aussi fréquent dans ce genre d'épreuve que *agree*, comme *\*he is agree*, ou *\*he is agreed*.